



# CONSEIL GENERAL

---

Législature 2012 – 2016  
16<sup>ème</sup> séance

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE DU 25 Avril 2016 AU BSP à 19h30

---

### ORDRE DU JOUR

1. PV No 15 du 14 décembre 2015
2. Rapport du conseil communal relatif à la révision des plans d'alignements (folios 4 à 9) – centre et bas du village.
3. 3.1 Rapport du Conseil communal relatif à l'adoption du Règlement général du Syndicat Intercommunal de la Communauté des eaux neuchâteloises (CEN).  
  
3.2 Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la construction de la nouvelle conduite d'eau CEN-Elargie.
4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour l'acquisition et l'installation de nouvelles décorations de Noël.
5. Rapport du Conseil communal relatif aux honoraires et indemnités des conseillers communaux ainsi qu'aux jetons de présence des conseillers généraux et des membres des commissions.
6. Motions et interpellations  
  
6.1 Réponse du Conseil communal suite à la motion urgente du 14 décembre 2015 acceptée par le législatif, lui demandant de solliciter auprès des Conseils communaux de l'entre-deux-lacs l'étude de la variante de fusions « 2x4 ».  
  
6.2 Motion du groupe socialiste demandant à l'exécutif de proposer des mesures propres à soutenir la présence d'un office de poste à Hauterive.
7. Communications du Conseil communal
8. Questions - divers

**M. Bruno Agerba** ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux conseillers généraux, au public ainsi qu'à la presse.

Présents : 24  
Excusés : 5  
Absents : 2  
**Majorité : 13**

**CC :** au complet

### **1. PV No 15 du 14 décembre 2015**

**Mme Burri Perret-Gentil** regrette qu'au point 5 le mot « glyphosate » ne figure pas au PV et qu'elle ne pense pas avoir utilisé le terme « mauvaises herbe » lors de son intervention. Une modification sera apportée au PV.

**Votation :** *accepté à l'unanimité*

### **2. Rapport du Conseil communal relatif à la révision des plans d'alignement (folios 4 à 9 – centre et bas du village)**

**M. Barben**, CC introduit le rapport et rappelle les principes repris sur la base du travail des trois premiers folios déjà révisés.

**Mme Girardet**, bureau Urbaplan fait une présentation Powerpoint du dossier.

Suite à la présentation, aucune question de la part de l'assemblée.

#### **Mme Steiger-Burgos, groupe les Verts**

Le sujet a été discuté en détail en février avec M. Jouval du bureau Urbaplan. Des questions ont été soulevées quant à la suppression de certains points dans le nouveau rapport reçu suite à l'annulation de la séance du Conseil général initialement prévue le 22 février 2016 et à la modification du premier rapport. Toutes les interrogations ont trouvé réponses et les Verts ont accepté à la majorité des membres présents.

#### **M. Corbellari, groupe socialiste.**

Le groupe socialiste a examiné en détail le nouveau plan proposé suite à la même présentation de M. Jouval. Un certain nombre de points de détails ont été discutés et des réponses pertinentes ont été apportées. Le plan a été jugé bien pensé et le groupe socialiste s'est exprimé favorablement à son encontre.

#### **M. Würsch, groupe PLR**

Le rapport a été déjà discuté longuement. Il a fait l'objet d'une séance d'information publique et n'a pas suscité beaucoup de questions particulières au sein du groupe qui l'a accepté à l'unanimité.

#### **Lecture de l'arrêté**

**M. Agerba** précise que sur les arrêtés provisoires que les conseillers ont reçu, il y a une date qui a été ajoutée : le 14 avril 2016 (date de la sanction du Conseil d'Etat).

**Votation :** *accepté à l'unanimité*

### **3. 3.1 Rapport du Conseil communal relatif à l'adoption du Règlement général du Syndicat Intercommunal de la Communauté des eaux neuchâteloises (CEN)**

**M. Wenger, CC** introduit le rapport.

#### **M. Besancet, groupe PLR**

Le groupe PLR a pris connaissance du projet de règlement qui est établi sur la base d'un règlement type. Nous prenons conscience de l'importance de ce règlement qui par ailleurs a été piloté par Hauterive depuis de longues années. Plusieurs communes ont déjà accepté ce règlement et c'est par un oui que le PLR se prononcera sur cet objet.

#### **Mme Villena Egas-Sagne, groupe socialiste**

Le groupe socialiste s'est réuni et a étudié le règlement. Le groupe socialiste accepte à l'unanimité le rapport.

#### **M. Begert, groupe les Verts.**

Les Verts ont étudié le règlement et le valideront.

***Votation : accepté à l'unanimité***

### **3.2 Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la construction de la nouvelle conduite d'eau CEN-Elargie**

**M. Wenger, CC**, introduit le rapport

#### **M. Wintgens, commission financière**

La commission financière a accepté à l'unanimité le rapport.

#### **M. Würsch, SITP environnement**

La commission des Services industriels et travaux publics s'est réunie et a accepté le rapport à l'unanimité.

#### **M. Béger, groupe Les Verts**

Les Verts ont accepté à l'unanimité.

#### **Mme Villena Egas Sagne, groupe socialiste**

Le projet est fédérateur et solidaire et le groupe socialiste l'a accepté à l'unanimité

#### **M. Besancet, groupe PLR**

Le groupe PLR s'est penché sur la demande de crédit qui leur paraît pleinement justifié et note que cet investissement n'aura pas l'influence sur le prix de l'eau pour les altaripiens. Le groupe PLR accepte donc la demande à l'unanimité.

***Lecture de l'arrêté***

***Votation : accepté à l'unanimité***

#### 4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour l'acquisition et l'installation de nouvelles décorations de Noël

**M. Wenger ; CC** introduit le rapport

**Mme Burri Perret-Gentil** demande si d'autres solutions ne pouvaient pas être trouvées pour lutter contre la dépense d'énergie, notamment par la pose de vitraux qui profiteraient de la lumière déjà présente.

Le CC prend note de sa remarque.

**Mme Steiger- Burgos** demande si les décorations seront allumées toute la nuit ?

**M. Wenger** indique que le CC souhaite s'adapter à la politique des communes voisines.

**M, Wintgens, Commission financière.**

La Commission financière, lors de sa séance du 11 avril a débattu de ces points. Il en est sorti un vote positif par 6 oui, 1 abstention et 1 non.

**M. Würsch, commission SITP environnement**

La commission a accepté à l'unanimité.

**M. Roth, groupe PLR**

Le PLR a débattu de ce sujet récemment et pour faire suite à de nombreuses questions qui ont été posées par la population depuis quelques années au sujet des ces éclairages a pris note qu'une partie de la demande de crédit a déjà été dépensé pour le bas du village. Après les nombreuses questions posées, le groupe a eu des réponses claires et précises et s'est prononcé favorablement à une large majorité pour la demande de crédit.

**Mme Muriset, groupe socialiste**

Le groupe socialiste a discuté de ce point et va à la majorité des membres présents, l'accepter. Les points négatifs étaient le coût et que les décorations ne sont présents et utilisées que quelques semaines dans l'année. Finalement la majorité du crédit n'est pas que pour le bas du village (dépenses déjà effectuées et englobées dans la demande de crédit). Finalement le groupe socialiste apprécie les décorations au milieu du village.

**Mme Steiger-Burgos, les Verts**

Le groupe des Verts trouve dommage que le Conseil communal, au nom du beau principe de l'économie d'énergie remplace dans un premier temps les anciennes ampoules par des ampoules plus économes en énergie, ce à quoi les Verts adhèreraient tout à fait. Ensuite dans un deuxième temps, le Conseil communal rabote ces économies en multipliant le nombre d'ampoules et de décoration et ceci pour des sommes que nous estimons non négligeables.

Nous trouvons que c'est écologiquement inconséquent.

Le centre du village n'est pas un centre commerçant mais malheureusement un lieu de passage pour des voitures et donc nous pensons que la place du village n'a pas besoin de ressembler à la place des Halles de Neuchâtel avec un plafond lumineux.

Rajouter des illuminations sur la place du village ne garantit aucunement une meilleure animation (animation qui pourrait être bienvenue) qui n'est pas liée à l'illumination et préférons de beaucoup que cet argent reste disponible pour des projets synonymes de réelle aventure écologique, par exemple pour des projets d'utilisation d'énergie solaire, récupération de l'eau de pluie etc.

Pour toutes ces raisons, les Verts ont rejeté à l'unanimité le projet tel que proposé mais pour être constructifs, les Verts proposent un amendement à l'arrêté, à savoir :

Ne garder que le crédit pour les décorations qui ont déjà été achetées (décorations pour le bas du village) parce que les Verts comprennent que le bas du village doit aussi avoir des décorations, et la part du crédit pour le renouvellement des décorations anciennes pour lesquelles on ne trouve plus de pièces de rechange. Par contre dans l'amendement nous éliminerions les montants consacrés à l'achat de décorations. Cela a à nos yeux plus de sens écologiquement et reste à notre avis tout à fait défendable aux yeux de la population.

***Votation amendement :***

- **9 oui**
- **11 non**
- **3 abstentions**

***L'amendement est refusé***

***Lecture de l'arrêté.***

***Votation : 13 oui  
7 non  
2 abstentions***

**5. Rapport du Conseil communal relatif aux honoraires et indemnités des conseillers communaux ainsi qu'aux jetons de présence des conseillers généraux et des membres des commissions.**

**M. Peluso, CC introduit le rapport**

**M. Wintgens, Commission financière**

Les membres de la Commission financière ont lu le rapport, ont entendu les arguments et les ont compris. A l'unanimité ils se sont prononcés en faveur du rapport.

**M. Bégert, les Verts**

Le groupe des Verts a également étudié cette question et à l'unanimité approuve la proposition du Conseil communal.

Il souligne que pour le futur on devrait imaginer dans le cadre d'une nouvelle commune (ce qui arrivera tôt ou tard), une rémunération des conseils communaux avec des salaires convenables et beaucoup mieux en adéquation avec les exigences de ces fonctions et également pour les conseillers généraux

**Mme Jeanprête, groupe socialiste**

Le parti socialiste a été unanime à reconnaître que les charges et la complexité de celles-ci sont de plus en plus présentes dans les tâches que le Conseil communal est appelé à effectuer. De plus, l'augmentation des jetons de présences pour les conseillers généraux sera la bienvenue également. En conséquence, le parti socialiste dans sa majorité acceptera l'arrêté proposé.

**M. Aubert, groupe PLR**

Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil communal relatif aux honoraires, indemnités et jetons de présences, l'objet ayant été déjà soulevé par le passé. La dernière modification datant de 2004, une mise à jour était nécessaire. En comparant avec les Communes avoisinantes, le Conseil communal nous soumet une proposition raisonnable et qui intervient dans un timing idéal, puisque nous avons l'occasion de modifier le système qui s'appliquera pour les nouvelles autorités à l'issue des élections du 5 juin 2016. Les Conseillers communaux ayant répondu à diverses interrogations du groupe, le groupe PLR a soutenu à l'unanimité le présent rapport.

**Lecture de l'arrêté.**

**Votation : 22 oui  
1 abstention**

## **6. Motions et interpellations**

### **6.1 Réponse du Conseil communal suite à la motion urgente du 14 décembre 2015 acceptée par le législatif, lui demandant de solliciter auprès des Conseils communaux de l'entre-deux-lacs l'étude de la variante de fusions « 2x4 »**

**M. Peluso CC**, relate et explique les faits et articles de la presse parus ces dernières semaines relatifs à la motion d'urgence

**M. Aubert** remercie le Conseil communal des démarches et des compléments d'informations donnés par M. Peluso. Le but de la motion a été atteint, les actions entreprises ont été correctement faites conformément au mandat qui avait été donné par le Conseil général. La position de la commission de fusion correspond à la situation qui prévaut actuellement et nous laisse peu de marge de manœuvre, si ce n'est d'avoir moins de regret de certaines réactions extrêmes qui sont parues dans les médias de la part de certains élus, qui ont fait preuve d'une certaine fermeture d'esprit.

### **6.2 Motion du groupe socialiste demandant à l'exécutif de proposer des mesures propres à soutenir la présence d'un office de poste à Hauterive**

**Votation : la motion est acceptée par 22 oui**

**M. Wintgens, au nom du groupe socialiste**

#### **Développement**

Les petits offices postaux de proximité ferment leurs portes les uns après les autres dans notre région. Ainsi rien qu'à Neuchâtel, la Poste a annoncé son intention de fermer les offices de Serrières, de Vauseyon, de l'Ecluse, et de la Coudre.

Il semble donc légitime de s'inquiéter de l'avenir de l'office postal d'Hauterive. La population dans son ensemble, et pas uniquement les personnes âgées, apprécie ses services. Idéalement placé au cœur du vieux village, au départ des transports publics et en face de l'école, il assure indéniablement un rôle de lien social. Nous savons que la Poste est insensible à cet argument; pas nous, membres du groupe socialiste, et nous l'espérons, pas le Conseil général et pas le Conseil communal non plus.

Mais pour que la Poste reste à Hauterive pour de longues années encore, il faut qu'elle y trouve de l'intérêt.

Dès lors, le groupe socialiste demande à ses Autorités de proposer des mesures propres à soutenir la présence d'un office à Hauterive, tels que dynamiser la place du village, amener les passants aux abords immédiats de la Poste, faire redémarrer l'activité du kiosque attendant, et favoriser l'utilisation des guichets, en commençant par les utiliser elles-mêmes.

Pour défendre les offices postaux dans les villages, il s'agit d'être proactif plutôt que réactif. Et de le faire maintenant, puisqu'il est encore temps.

**M. Zeller, CC** indique que cette motion est d'actualité. Nous avons pu lire dernièrement dans la presse que trois petites postes sont menacées de fermer et qu'un mouvement de citoyens essaye de les maintenir. Le Conseil communal est conscient du même danger pour

la poste d'Hauterive. Des démarches ont déjà été entreprises auprès des personnes compétentes. Il en résulte que pour le moment notre poste n'est pas visée par la vague de fermetures mais sachant que la direction de la poste agit très discrètement et sans beaucoup de transparence. Le Conseil communal envisage dans la prochaine législature d'aller à Berne pour manifester notre préoccupation auprès la direction générale de la poste. Mais comme la motion le mentionne, la poste n'est pas le seul acteur au Centre du village. Le kiosque juste à côté est fermé depuis quelques mois, le Conseil communal a entrepris des démarches afin de corriger cette situation. Il y a aujourd'hui un réel espoir d'une réouverture prochaine. L'hôtel des Vieux-toits est également fermé depuis quelques semaines. Le Conseil communal a pris langue avec l'ancien gérant pour en connaître les raisons. Il s'est aussi entretenu avec les propriétaires des lieux et avec tourisme neuchâtelois pour étudier des perspectives de réouverture. Le restaurant de la Croix d'Or fonctionne toujours bien, mais problème il y aura à court ou moyen terme à résoudre. Le Conseil communal est en contact permanent avec le propriétaire et la gérante pour rechercher des mesures adéquates.

La galerie 2016 a bénéficié récemment d'une rénovation profonde et son taux d'activité est réjouissant, la boulangerie reprend progressivement des couleurs avec le changement du gérant et grâce au soutien de l'ancien.

Les vitrines d'affichage sont en phase de rafraîchissement donnant de l'espace de publicité à nos commerces, artisans et entreprises.

L'escalier des Jardillets sera rénové et sécurisé facilitant le passage des habitants des hauts du village à la place de la poste.

La sécurisation des voies piétonnes au centre d'Hauterive se trouve dans sa phase terminale et finalement le projet d'amélioration de l'éclairage décoratif de fin d'année (approuvé tout à l'heure) vise à encourager la population à sortir plus souvent.

Tout cela contribue à maintenir l'animation au centre du village.

La poste a de sérieux atouts, l'emplacement, places de parc, bus, école et commerces à proximité. Elle offre un service efficace à la clientèle. Pour maintenir le bureau de poste le nombre de transactions est l'indicateur déterminant. Pour l'instant ce critère n'est pas dans le rouge. Nous rappelons à toutes et tous qu'en recourant régulièrement à l'utilisation de notre guichet postal, vous contribuez directement à son maintien.

## 7. Communications du Conseil communal

### Prochaines séances :

<b>Conseil général :</b>	<b>13</b>	<b>juin</b>	<b>2016</b>
<b>Elections :</b>	<b>5</b>	<b>juin</b>	<b>2016</b>
<b>Séance constitutive</b>	<b>28</b>	<b>juin</b>	<b>2016</b>

**M. Peluso, CC** informe l'assemblée que dans le budget 2015, il était prévu un déficit de l'ordre de CHF 650'000.-. Grâce à des rentrées fiscales plus importantes que prévues, en raison de correctifs des années précédentes, il vous sera présenté en juin un bénéfice de l'ordre de CHF 292'000.-

## 8. Questions - divers

**Mme Steiger-Burgos** demande des nouvelles des panneaux publicitaires situés à l'entrée du village dans le rond-point qui font mauvaise impression lorsqu'ils sont vides. La Commune ne pourrait-elle pas les racheter à la société d'affichage, propriétaires actuels des panneaux ? De cette manière, les panneaux pourraient être utilisés pour annoncer les manifestations organisées par les sociétés ou commerces locaux.

**M. Wenger, CC** indique que la Commune est déjà intervenue auprès de la société d'affichage, apparemment cette dernière souhaite garder les panneaux ; mais le Conseil communal va encore intervenir une seconde fois auprès de la société. Le Conseil communal partageant la remarque de Mme Steiger-Burgos.

**M. Peluso, CC** complète en indiquant que M. Zeller a fait allusion tout à l'heure à une réorganisation des panneaux d'affichage de la Commune. Un certain nombre sont mal exploités à ce jour et le Conseil communal est en train de revoir l'utilisation et l'optimisation de ces derniers par l'affichage d'informations officielles et une place sera réservée à des communications pour les sociétés et commerces locaux.

**M. Simon Rossel** fait remarquer au Conseil communal que la lanterne située à l'angle de la maison Carrières 4 est tenue par une ficelle et ceci depuis plusieurs mois. Il serait souhaitable de remédier à ce problème avant qu'elle ne tombe !

**M. Wenger, CC** a pris note et précise que la Commune était au courant.

**Mme Villena Egas-Sagne** demande si la petite colline qui est dans l'ombre pourrait être éclairée ?

**M. Wenger, CC** précise que ce sujet a déjà été discuté il y a plusieurs années et qu'à l'époque le Conseil communal n'a pas souhaité le faire pour des raisons de coûts, mais il prend note de la remarque.

**M. Villena Egas-Sagne** indique également qu'à Noël passé il n'y a pas eu un sapin éclairé à la petite colline et trouve dommage.

**M. Wenger, CC** indique que ce n'est pas la Commune qui met un sapin dans le secteur mais le propriétaire du petit chalet situé sur la colline.

**M. de Montmollin** demande si les places de parc situées dans la pente des Jardillets seront rétablies comme il en avait été question. Actuellement la zone a été raccourcie

**M. Wenger** indique que les marquages vont être finalisés ces prochaines semaines et que les corrections seront effectuées.

**Mme Llach** demande si l'éclairage dans le virage pour aller au chemin des Buis pourrait être amélioré ?

**M. Wenger, CC** prend note et rappelle qu'un bout de chemin est privé.

**Mme Villena Egas Sagne** fait référence à deux poteaux faisant obstacle sur la route des Jardillets à la hauteur de la ruelle des Fins et demande s'il y a une possibilité de les déplacer?

**M. Wenger** précise qu'il s'est rendu sur place avec les ingénieurs de la sécurité et indique qu'actuellement l'obstacle respecte les normes en vigueur.

***La séance est levée à 20H40***

La rédactrice  
Manuella Sarret

**Le Président :**

Bruno Agerba

**Le Secrétaire :**

P. Zürcher